CARNET de Pêche de L'ANGUILLE JAUNE

ANNEE 20 . .

Identification Pêcheur

Association départementale agréée des pêcheurs

Amateurs aux engins et aux filets

(en lettres d'imprimerie)

NOM :

Prénom :

Adresse :

CP :

Localité :

N° tel :

Adresse électronique : _____@_____

N°autorisation : _____

(code Pêcheur)

Article R.436-64 et R.436-45 du code de l'environnement
Arrêté du 22 octobre 2010 relatif aux obligations de déclaration des captures d'anguilles européennes *(anguilla anguilla)* par les pêcheurs en eau douce

Remarque : le lot de pêche doit être précisé, soit :

Le pêcheur doit être en possession de son carnet lors de toute activité de pêche

Date	lot ou secteur	Type d'Engins	nombre anguilles	POIDS en KG

Date	lot ou secteur	Type d’Engins	nombre anguilles	POIDS en KG

Date	lot ou secteur	Type d’Engins	nombre anguilles	POIDS en KG